

COMMUNE DE SAINT AUVENT
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire du 17 septembre 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le 17 septembre 2019 à 20H sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.

Nombre de conseillers : L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept septembre,
En exercice : 14 Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment convoqué, s'est
Présents : 13 réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Bruno GRANCOING,
Procurations : Maire.
Date de convocation : 11/09/2019
Présents : M. Bruno GRANCOING, Maire ; Mme Annie DUCOURTIEUX,
Mme Sylvie GERMOND, M. Daniel DESBORDES, Adjoints.
Mme Audrey MEUNIER, M. Alain DURIS, Mme Sandrine COULON, M.
Yoann RUFFEL, M. Alan DUVAL, Mme Aurélie GAUMER, M. Kévin
JOUSSE, M. Aimé FAURE, M. Benoît RIBIERE, Conseillers Municipaux.
Excusé : M. Romain GRAND,
Secrétaire de séance : Benoît RIBIERE

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal pour ajouter 1 point à l'ordre du jour

- **Approbation du rapport de la commission Locale d'Evaluation des charges transférées**
Accord du conseil à l'unanimité

- Le compte rendu de la réunion du 18 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.
- **Délibération n°27/2019** : Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique, du 02/09/2019 au 03/07/2020 à raison de 6h par semaine pour la surveillance de la cantine scolaire
- **Délibération n°28/2019** : Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts de la communauté de communes Ouest Limousin à compter du 4 juillet 2019
- **Délibération n°29/2019** : Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le remboursement pour deux adjoints des frais de séjour à WEIHENSELL en Allemagne pour la signature du serment de jumelage,
- **Délibération n°30/2019** Le conseil municipal approuve à l'unanimité les non-valeurs présentées par le trésorier pour un montant total de 12 762.51 euros
- **Délibération n°31/2019** Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de l'opération proposé par le SEHV « effacement de réseaux à Royer » et décide de solliciter une subvention auprès du département.
- **Délibération n°32/2019** Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir pour l'exercice 2020 la part fixe de la redevance assainissement à 35 euros et la part variable à 0.85 euros le m3.
- **Délibération n°33/2019** Le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport de la commission Locale d'Evaluation des charges transférées

- **Questions diverses**

La séance est levée à 22H30

Affiché le 19 septembre 2019